



Le corps des autres dans l'Europe des frontières

Camille Schmoll

► **To cite this version:**

Camille Schmoll. Le corps des autres dans l'Europe des frontières. *Outis. Revue de philosophie (post-)européenne*, 2011, 1, pp.121-128. <halshs-00780401>

HAL Id: halshs-00780401

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00780401>

Submitted on 23 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le corps des autres dans l'Europe des frontières¹

Dans la période actuelle de repli face aux révoltes arabes, l'Europe des frontières se livre à un contrôle des corps particulièrement mortifère². Le texte qui suit naît de la rencontre, à Malte, avec des personnes originaires d'Afrique, et notamment des femmes somaliennes³, pour lesquelles la venue en Europe est l'étape la plus récente d'un long périple. Il propose d'aborder la place et le rôle du corps dans les mécanismes de subjectivation et d'autonomisation des femmes migrantes, dans un contexte d'ostracisme et d'immobilisation forcenés. Le corps, qui est transfiguré par la migration, est à la fois frontière, lieu de matérialisation du rapport d'altérité de l'Europe avec le reste du monde et outil de construction d'une subjectivité en mobilité. Mais avant d'en arriver au corps des femmes, il nous faut raconter leur histoire.

Trajectoires sexuées

Les femmes somaliennes rencontrées à Malte ont une longue histoire derrière elles⁴. Elles ont d'abord dû fuir une guerre, dans laquelle elles ont souvent laissé leurs proches : enfants égarés ou assassinés, maris perdus ou enrôlés, proches éparpillés à l'échelle des camps qui essaient en Afrique orientale et dans le monde arabe. Elles ont subi leur lot de violences sexuées : enlèvements, viols, mariages forcés. Leur départ prend l'allure d'une fuite et se fait souvent sans même saluer leurs proches. Les plus heureuses d'entre elles sont encore en contact avec leur famille. Mieux, certaines ont pu partir avec leur mari ou leurs enfants.

La traversée de l'Afrique est coûteuse, longue - de plusieurs mois à plusieurs années - et risquée. Le cauchemar du désert n'a d'égal que celui, encore à venir, de la Méditerranée : faim, soif, épuisement et emprisonnements multiples dans le centre de détention d'Al Kufrah, produit des accords bilatéraux entre la Libye et l'Italie, ponctuent la traversée. Enfin, les villes : Benghazi, Tripoli, Homs et Zaouia. Le séjour dans les villes libyennes s'échelonne parfois sur plusieurs années. Les femmes travaillent alors comme domestiques au sein des

¹ J'ai effectué plusieurs séjours de recherche sur l'île de Malte. Les premiers ont eu lieu dans le cadre d'un programme de recherche sur les visions de l'Europe et ont bénéficié d'un soutien financier du septième programme-cadre de la Communauté européenne (PC/2007-2013) en vertu de la convention de subvention no 225260. Voir notamment Anna Spiteri, Camille Schmoll, et Maurice Saïd 2011, "Somali women in Malta", Final report of WP3 Visions of Migrants, working paper disponible sur www.eurobroadmap.eu. Mes remerciements vont à Pierandrea Amato pour ses encouragements, à Claude Grasland et Clarisse Didelon pour m'avoir donné l'opportunité de découvrir la situation des migrants sur l'île, et à Catherine Quiminal pour ses précieux conseils. Toute ma reconnaissance et mon amitié vont à Anna Spiteri et Nathalie Bernardie-Tahir, mes compagnes de terrain. Surtout, je tiens à remercier les femmes qui m'ont raconté leurs histoires et donné à comprendre leurs expériences et trajectoires.

² Pour l'année 2011, le site de Fortress Europe (<http://fortresseurope.blogspot.com/>), en accord avec les témoignages que nous avons recueillis auprès des Africains ayant fui la Libye, fait état d'un nombre de décès et de disparitions en mer sans précédents.

³ En 2009, les femmes représentaient un cinquième des demandeurs d'asile somaliens à Malte. Il semble néanmoins que la part des femmes soit en augmentation.

⁴ La plupart des témoignages auxquels nous nous référons ici ont été recueillis en 2010. Les migrants africains rencontrés à Malte depuis février 2011 ont dû quitter la Libye du fait de la guerre, dans des conditions encore beaucoup plus dramatiques et précipitées que ceux qui les ont précédés.

foyers. Elles évoquent les situations d'exploitation ainsi que les violences multiples auxquelles elles sont sujettes de la part de leurs employeurs et de la police libyenne⁵.

La décision de traverser la Méditerranée n'est pas prise à la légère. Les migrants qui décident d'emprunter le chemin de l'Europe en connaissent les dangers. Ils ont aussi entendu parler des tristes conditions de détention à Malte. C'est pourquoi ils cherchent par tous les moyens à gagner l'Italie. Pour les femmes rencontrées, le vent en a décidé autrement.

A leur arrivée à Malte, les passagères sont prises en charge par les garde-côtes et envoyées en détention après un premier contrôle médical. Leur emprisonnement peut durer jusqu'à 18 mois, même s'il est en général moins long. C'est pendant cette période qu'elles effectuent leurs démarches de demande d'asile, et n'obtiennent, en général, qu'un statut temporaire de protection.

Une fois sorties de détention, les femmes sont installées dans des centres d'hébergement provisoire, ou bien dans des containers ou des villages de tentes en attendant l'hypothétique libération d'une place dans les centres « en dur ». Elles doivent alors montrer patte blanche - émarger trois fois par semaine, se présenter aux horaires prévus - si elles veulent pouvoir continuer à bénéficier de cette solution d'hébergement. Un hébergement provisoire qui, de fait, se prolonge sur le long terme : Malte, hormis pendant la saison touristique, offre bien peu d'opportunités d'emploi féminin. De plus, les centres d'hébergement, vétustes et surpeuplés, sont soigneusement isolés du reste de l'île. Ils ont été installés à Hal Far, sur une ancienne base militaire, ironiquement prise en étau entre le port franc et l'aéroport, bien loin des centres habités. Ainsi la vie quotidienne des femmes se limite bien souvent au périmètre de cet espace oublié des Maltais, ce qui rend encore plus difficile la recherche d'emploi⁶. La vie quotidienne à Hal Far est alors facilitée par les relations d'entraide entretenues avec les compagnons de fortune et d'infortune, hommes et femmes rencontrés en chemin ou à leur arrivée en Europe.

Les trajectoires migratoires qui viennent d'être décrites comportent une forte dimension sexuée : sur le plan symbolique, l'attention médiatique est souvent portée sur les conditions de voyage et de traitement des femmes, en particulier des femmes enceintes et les « femmes à enfants ». Sur le plan concret, les femmes sont sujettes à des violences et des brutalités spécifiques de la part des autorités et des figures masculines - passeurs et intermédiaires en tout genre - qui ponctuent leurs trajectoires. Nombre d'entre elles arrivent en Europe enceintes de ceux-là même qui les ont malmenées. La prostitution, pour certaines, a constitué l'unique possibilité pour avancer dans leurs parcours.

Une fois à Malte, elles se heurtent à un marché du travail sexuellement et racialement segmenté : alors que les hommes parviennent plus facilement à trouver un emploi dans le bâtiment, les femmes sont quasiment exclues de la demande de travail. Les familles maltaises ne souhaitent pas embaucher de travailleuses domestiques noires, et préfèrent employer la main d'œuvre féminine locale, considérée comme plus fiable ou bien des domestiques philippines, réputées plus dociles et mieux formées.

Les trajectoires sexuées des femmes migrantes sont ainsi travaillées par l'ambivalence : certes, les femmes font l'objet d'un traitement administratif et politique spécifique, notamment du fait de la pression exercée par certaines organisations internationales sur les autorités européennes. A Malte, des centres de détention spécifiquement réservés aux femmes ont récemment été aménagés - devant le développement des protestations concernant les violences faites aux femmes - et la durée d'emprisonnement des femmes est généralement

⁵ On peut voir, au sujet des violences libyennes envers les femmes africaines, les analyses d'Ali Bensaad, 2003, « Agadez. Carrefour migratoire maghrébo-sahélien », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19, 1, 7-23.

⁶ Nathalie Bernardie-Tahir, Anne Blanchier, 2010, « Malte, l'île-prison », <http://blog.mondediplo.net/2010-11-08-Malte-l-ile-prison>

plus courte que celle des hommes⁷. Il n'en reste pas moins que de nombreux sites et moments de vulnérabilisation féminine apparaissent tout au long des parcours.

Transformations du corps, frontières mobiles et corps comme frontière

Toutes les étapes de ces trajectoires féminines peuvent être relues à la lumière du corps, de ses sensations et transformations : corps qui souffre, corps piétiné et méprisé, corps séquestré et blessé par d'autres corps, mais pas corps perdu, corps survivant. Les expériences de la traversée, tout comme celle de la frontière, sont fortement incorporées : les migrantes racontent ainsi la sensation de soif qui les travaille au corps, mais aussi les corps des autres, jetés par-dessus bord ou laissés au désert ou à la mer. Là encore, il s'agit d'une expérience sexuée : on raconte que les corps de femmes retrouvés sur les plages sont étonnamment nombreux au regard du nombre de celles qui arrivent saines et sauvées sur les côtes.

Puis, ce sont les dispositifs d'enfermement européens qui font violence au corps des femmes. Ainsi, jusqu'à leur rénovation, les douches du plus grand centre de détention maltais étaient mixtes, et ne disposaient pas même d'un rideau. Une fois sorties de détention, les migrantes sont installées, autant que faire se peut, dans des centres réservés aux femmes (à l'exception des familles, qui vivent dans des centres spécifiques). Le quotidien y est rythmé par des règles strictes : interdiction de sortie nocturne, interdiction de visite masculine ou bien, pour celles qui sont mariées, visites masculines soumises à la stricte autorisation du mari. Enfin celles, nombreuses, dont le mariage n'a pas été officiellement enregistré ne peuvent vivre dans le même centre que leur maris. Ainsi, la vie intime et affective des femmes est scrutée, régulée et gouvernée par les autorités et les personnels des centres d'hébergement temporaire. La séparation imposée des hommes et des femmes peut, bien sûr, être interprétée comme une forme de protection vis-à-vis de possibles violences. Mais il s'agit également, malgré tout, d'une forme de « spatialisation du pouvoir », révélatrice du contrôle exercé sur le corps des femmes⁸.

« Le mur peut être subreptice ou officialisé, discret ou spectaculaire » écrivent Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau au sujet du mouvement d'enclosure actuel des identités⁹. Nous ajouterons qu'il peut être mouvant : la politique migratoire européenne contribue fortement au modelage du corps, en faisant de ce corps une frontière.

L'Europe des murs est en effet aujourd'hui traversée par des dynamiques multiples : d'une part, un processus de renforcement de ses frontières, à l'Est et surtout au Sud. Cette dynamique s'étend aux marges internes et externes - les fameux pays tiers - et conserve un rôle fort, notamment sur le plan symbolique. La mise en place d'un dispositif frontalier depuis Schengen n'est en effet pas uniquement destinée à surveiller mais aussi et surtout à produire des frontières, en premier lieu pour les médias et l'opinion publique, en faisant ainsi le premier lieu de la construction de l'Europe¹⁰. D'autre part, les politiques de captage, de détention et d'expulsion des flux irréguliers prennent un caractère de plus en plus diffus spatialement, si bien qu'on peut parler d'un mouvement de multilocalisation de la frontière, marqué notamment par la multiplication des postes de contrôle dans les territoires, et la fermeture ponctuelle des frontières nationales, comme en témoignent les fréquentes suspensions des

⁷ JRS Malta, 2009, *Try to Understand: Outcomes of a Project on Sexual and Gender- Based Violence among Immigrants*. JRS Malta

⁸ Rachel Silvey, 2004, « Power, Difference, and Mobility: Feminist Advances in Migration Studies », *Progress in Human Geography*, 28, 4, pp. 1-17; Rachel Silvey, 2006, « Geographies of Gender and Migration: Spatializing Social Difference », *International Migration Review*, 40, pp. 64-81.

⁹ Edouard Glissant, Patrick Chamoiseau, 2007, « Quand les murs tombent. L'identité nationale hors la loi ? », Editions Gallade, Institut du Tout-Monde.

¹⁰ Migreurop, 2007, *Guerre aux migrants. Le livre noir de Ceuta et Melilla*, Paris : Syllepse ; Olivier Clochard, réseau Migreurop, 2009, *Atlas critique des migrants en Europe*, Armand Colin.

accords de Schengen¹¹. Tout cela mène à la production d'une frontière mobile et souple : une frontière qui se déplace et se recompose constamment, menant à l'existence de zone de non droit – « non-lieux » pour les « non-personnes » - éparpillées sur le territoire¹².

La frontière mobile se recompose également à travers les dispositifs biométriques qui investissent le corps. Le cas des demandeurs d'asile est saisissant à cet égard: la convention de Dublin (1990, suivie par Dublin II en 2003), stipule que les demandeurs d'asile entrés illégalement en Europe ne peuvent déposer une demande de protection que dans un seul pays européen. Le système Eurodac, mis en place en 2003, permet l'application concrète de cette convention en traçant les déplacements des migrants, à travers une base de données contenant les empreintes digitales des demandeurs d'asile. On s'assure ainsi, pour les migrants ayant demandé une protection à leur entrée à Malte, qu'ils ne déposent pas de demande dans un autre pays d'Europe. Nombre des femmes que nous avons rencontrées à Malte ont quitté l'île pour tenter leur chance en Suède, en Norvège, aux Pays-Bas, en Finlande ou en Allemagne. Ces pays ont été choisis parce qu'ils sont plus cléments envers les demandeurs d'asile et, surtout, parce que de nombreux Somaliens, amis et membres de leurs familles, y résident. Or, ces femmes ont toutes été renvoyées à Malte, du fait de leur inscription au registre Eurodac : le corps des femmes, corps ré-expulsé et corps fiché, est alors la dernière frontière de la politique migratoire européenne¹³. Certaines des femmes que nous avons rencontrées disaient même « I am Dublin » pour signifier leur situation d'incarnation du cadre juridique et d'identification avec le système de Dublin.

Autonomie, techniques et lutte des corps

L'expérience migratoire donne lieu à une prise de conscience accrue de la part de l'individu de sa propre condition et de ses possibilités. Elle transforme les subjectivités, au sens où femmes et hommes migrants investissent de signification l'acte de migrer¹⁴. Cette prise de conscience est génératrice d'autonomisation, car elle a des conséquences du point de vue de la redéfinition des identités. Vecteur d'affirmation de soi¹⁵, elle oriente les trajectoires et les choix effectués.

Tout, dans les expériences qui viennent d'être relatées, pourrait prêter à penser que les corps des femmes sont anéantis, au sens propre ou au sens figuré, par l'expérience migratoire. Or, la lutte des femmes contre les dispositifs d'immobilisation – à l'image de leurs séjours parfois répétés en Europe du Nord - est aussi le signe d'une lutte des corps. Le corps devient alors un alors un site - une échelle, pour reprendre la terminologie des géographes - pour penser

¹¹ Cultures et conflits, 2005, numéro spécial « L'Europe des camps. La mise à l'écart des étrangers », *Cultures & Conflits*, 57, printemps 2005, [En ligne], mis en ligne le 02 juin 2005. URL : <http://conflits.revues.org/index1712.html>; Clochard, Migreurop, 2009, *op.cit.*

¹² Alessandro Dal Lago, 1999, *Non persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*, Feltrinelli, Milano; Olivier Le Cour Grandmaison, Gilles Lhuillier, Jérôme Valluy (dirs.), 2007, *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo*, Paris: Autrement; Clochard, Migreurop, 2009, *op. cit.*

¹³ Cette analyse peut être mise en relation avec les travaux qui montrent comment la construction d'une identité nationale s'effectue sur la base d'une instrumentalisation du corps des femmes (voir, par exemple, Claire Hancock, 2011, Le corps féminin, enjeu géopolitique dans la France postcoloniale, *L'espace politique*, 13, 1 ; Nacira Guenif-Souilamas, 2010, « Le corps-frontière : traces et trajets postcoloniaux », *Ruptures postcoloniales*, Nicolas Bancel, Florence Bernault, Pascal Blanchard, Ahmed Boubeker, Achille Mbembe et Françoise Vergès (eds.), Paris, La Découverte).

¹⁴ Constance de Gourcy, 2005, *L'autonomie dans la migration. Réflexion autour d'une énigme*, Paris : l'Harmattan

¹⁵ Emmanuel Ma Mung, 2009, « le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales », Françoise Dureau, Marie Antoinette Hily (eds.), *Les mondes de la mobilité*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 25-38.

l'autonomie¹⁶. Une telle approche de l'autonomie - loin d'une conception désincarnée et dénuée de désir - tient compte des expériences concrètes faites au fil des trajectoires et des relations à autrui – individus et institutions - qui prennent en charge la corporéité des femmes¹⁷. Le corps des femmes apparaît alors comme le lieu d'une autonomie « en tension », malgré la violence qui lui est faite ; une échelle d'observation centrale de l'irréductible relation entre structure et capacité d'agir¹⁸.

Les techniques du corps¹⁹ que mettent en œuvre les femmes tout au long de leurs trajectoires constituent un bon indicateur de cette autonomie en marche. Il est d'autant plus important de les observer que les demandeurs d'asile et réfugiés – et notamment les femmes - sont souvent présentés comme des victimes démunies de toute capacité d'agir. Il est vrai qu'ils participent peu aux formes les plus visibles de mobilisation politique, tel que le mouvement anti-raciste actuellement en formation à Malte. C'est donc à l'aune d'autres phénomènes, telles que précisément les techniques du corps, qu'il convient de lire la construction, éminemment politique, de la subjectivité migrante²⁰.

Le corps des femmes évolue au rythme du voyage. Si celui-ci est souvent violenté et affecté par la maladie et l'épuisement, il peut également donner la vie : les enfants naissent en mer, dans le désert, à l'arrivée en Europe. Etre enceinte et enfanter, c'est alors s'approprier son corps pour aller de l'avant. Même quand ces enfants sont le fruit de violences, ils sont vécus par les femmes rencontrées comme une richesse. Les enfants comme force, bien loin des discours moralisateurs selon lesquels la natalité des femmes migrantes constituerait un frein à leur mobilité et à leur émancipation ...

Les travaux sur l'éthique du care montrent bien comment l'autonomisation est avant tout relationnelle et peut passer par le soin des autres²¹. De ce point de vue, donner la vie en Europe ou sur la route de l'Europe, c'est déjà opérer une forme de re-territorialisation, poser des ancrages. Mais le soin de soi ne passe pas nécessairement par l'agrandissement de la famille. D'autres, à l'inverse, considèrent que ce sont les disciplines de la contraception ou de l'abstinence qui peuvent les aider à s'en sortir telle Hamida, une jeune femme de 22 ans qui ne veut pas se marier avec son fiancé car avoir des enfants l'empêcherait de poursuivre des études qu'elle souhaite effectuer aux Etats-Unis.

La technique du corps structure le projet migratoire. Elle investit également les routines – telles que les routines religieuses, quand la prière rythme de longues journées d'ennui et donne la force d'aller de l'avant - ou encore les moments de fête - telle que celle organisée par cette femme qui, apprenant sa relocalisation imminente aux Etats-Unis, décide de se teindre les cheveux en blond.

Relocalisations, mobilités sous contrôle et circulations comme résistance

¹⁶ Rachel Silvey, 2004, 2006, op.cit.

¹⁷ De ce point de vue, on ne confond pas autonomisation et processus d'individuation. L'autonomisation en effet peut être liée à une prise de conscience collective. Dans tous les cas de figure, elle est « relationnelle », car elle naît de la rencontre avec autrui et des situations nouvelles provoquées notamment par la mobilité. voir Marlène Jouan, 2009, « Présentation », Jouan Marlène, Laugier Sandra (dirs.), *Comment penser l'autonomie ? Entre compétences et dépendances*, Paris : Presses Universitaires de France, pp.1-16.

¹⁸ Beatriz Preciado, 2004, « Biopolitique du genre », in Hélène Rouch, Elsa Dorlin, Dominique Fougeyrollas-Schwebel (eds), *Le corps, entre sexe et genre*, Paris : l'Harmattan, bibliothèque du féminisme., 61-84.

¹⁹ Marcel Mauss, 1980 « Les techniques du corps », *Sociologie et Anthropologie*, Paris : PUF (première ed. 1950)

²⁰ Jean François Bayart, Jean-Pierre Warnier (eds), 2004, *Matière à politique. Le pouvoir, le corps et les choses*, Paris : Karthala.

²¹ Sandra Laugier, 2009, « l'autonomie et le souci du particulier », Marlène Jouan, Sandra Laugier (eds), *Comment penser l'autonomie ? Entre compétences et dépendances*, Paris : PUF, 407-432.

Certains des réfugiés arrivés à Malte bénéficient, depuis deux ans, des procédures de relocalisation négociées dans le cadre de relations bilatérales entre le gouvernement maltais et d'autres Etats. Ces procédures, basées sur le concept de « partage du fardeau » - qui suppose que Malte est un trop petit Etat pour accueillir de nombreux réfugiés - permettent à certaines des femmes rencontrées à Malte d'obtenir une réinstallation dans un autre pays européen ou aux Etats-Unis²².

Toutes les femmes désirent cette réinstallation, ce qui contribue à renforcer leur sentiment de n'être à Malte qu'en transit. Il est vrai que ces opérations de réinstallation peuvent représenter une véritable opportunité, mais elles peuvent également être à l'origine de nouvelles désillusions. Certains lieux de réinstallation reproduisent ainsi la logique de ségrégation et de contrôle des centres d'hébergement maltais. Par ailleurs, le choix du pays de destination est effectué par les autorités, et correspond rarement aux aspirations des femmes. Force est ainsi de constater, quasi-systématiquement, l'absence de superposition entre la carte des réseaux sociaux des femmes somaliennes dans le monde, et celle de leur mise en mobilité, telle qu'elle est déterminée et régulée par les institutions.

C'est alors en s'intéressant aux déplacements de ces femmes, en vue de visites et de loisirs, et surtout à la mobilité des choses et des affects, qu'on peut trouver la trace de nouvelles formes d'autonomisation, qui s'effectuent à l'écart des jeux et logiques institutionnels. L'usage des nouvelles technologies de communication – support à l'échange de nouvelles, de photographies et de films, de gestes d'amitié et d'amour - tout comme la circulation des présents, de l'argent et des objets, sont autant de circulations au quotidien qui permettent d'entrer en résistance. Résistances à basse intensité qui permettent néanmoins aux femmes de rester un tant soit peu maîtresses de leurs trajectoires.

Corps en tension

Au final, c'est dans une tension simmélienne entre mobilité et immobilité, circulations choisies et mobilités contrôlées, vulnérabilisation et autonomisation qu'il convient d'interpréter les trajectoires féminines²³. Le corps constitue une bonne entrée à la compréhension d'une telle « autonomie en tension », dans un contexte de durcissement des politiques migratoires. Support de souffrances et d'une mise en vulnérabilité des femmes en migration, lieu d'incorporation de politiques migratoires sexuées et de techniques de contrôle des flux –que ce soit à travers le contrôle sur la reproduction et la sexualité des migrantes ou à travers le traçage biométrique - il est aussi le lieu de guérisons ou de plaisirs et de stratégies permettant la construction identitaire. Il permet ainsi de comprendre l'émergence de subjectivités en migration, tout comme l'expérience faite au quotidien de nouvelles formes de frontières.

²² On compte depuis 2009 environ 500 réinstallations vers les Etats Unis et 300 vers l'Europe (Saïd, Spiteri, Schmoll, 2011, op.cit.), mais le chiffre semble avoir baissé significativement dans les derniers mois.

²³ Georg Simmel, 1908, "Exkurs über den Fremden", *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*, Duncker und Humblot Verlag, Berlin; trad.fr. 1979, Digression sur l'étranger, Yves Grafmeyer, Isaac Joseph (dirs.) *L'école de Chicago*, Paris :Aubier